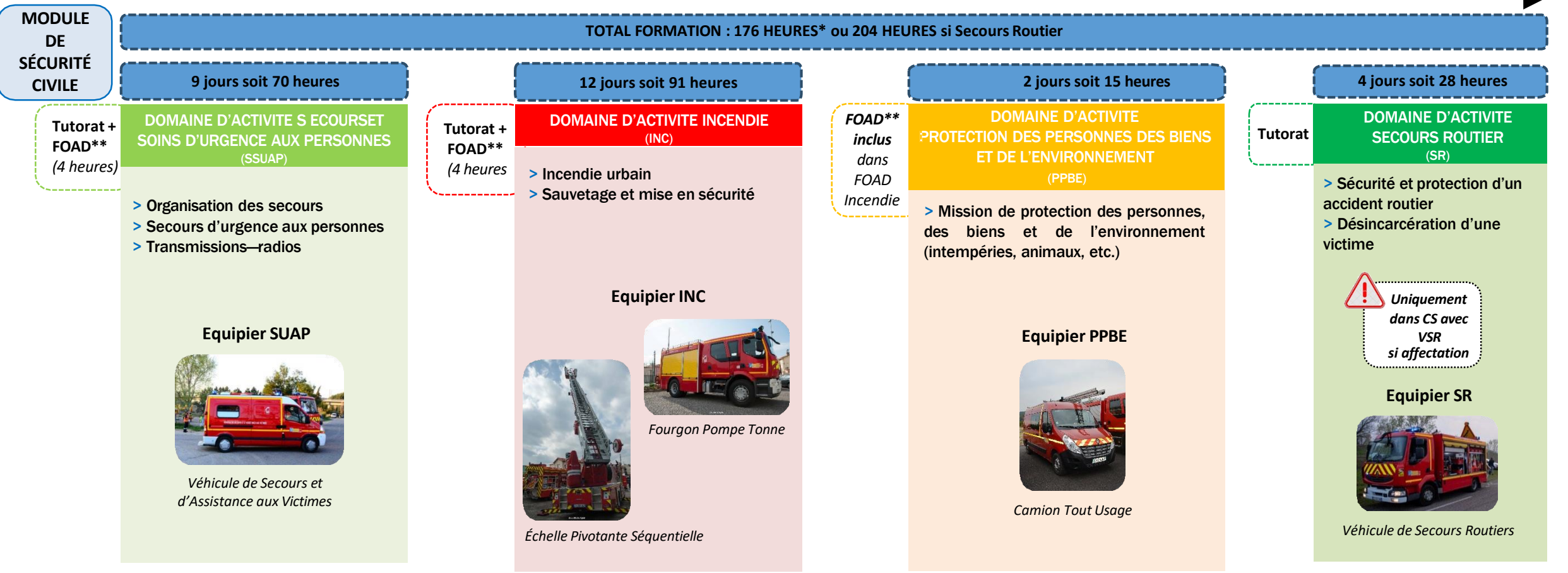


PARCOURS DE FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU SDIS 84



Vous êtes recruté en tant que sapeur-pompier volontaire 2ème classe

Vous êtes nommé sapeur-pompier volontaire 1ère classe



* Les 176 heures de formation sont à effectuer dans un délai maximum de 3 ans

** FOAD : Formation Ouverte A Distance



Les formations sont organisées :

- En semaine pendant les vacances scolaires
- En soirée
- Le week-end